

APPEL À PROJETS

lancé par

l'Association France Parkinson

Reconnue d'utilité publique (décret du 17 juin 1988)

18, rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Tél. 01 45 20 22 20 – mail : scientific@franceparkinson.fr

BOURSES 2021

27 janvier 2021 :

21 mars 2021 à 23h59 :

Fin juin 2021:

1 Octobre 2021 -31 mars 2022 :

Durée de la bourse:

Date de publication

Date limite de réception des demandes

Sélection par le Comité Scientifique

Dates limites du début du financement

De 4 à 12 mois

FRANCE PARKINSON met au concours des **BOURSES** dans le but de permettre à de jeunes chercheurs de compléter ou de développer leur formation dans **un programme recherche sur la maladie de Parkinson**. Ce programme pourra être clinique ou fondamental.

Les bourses, d'une **durée de 12 mois maximum**, sont destinées à des:

- Étudiants en fin de thèse (4^e ou 5^e année): montant maximal de **33 000+ 2 000€***
- Stagiaires postdoctoraux (1^{re} **OU** 2^e année de post-doc suivant la date de soutenance de la thèse): montant maximal de **50 000 + 2 000€***

Les fonds accordés devront servir à couvrir l'intégralité du salaire, charges salariales et patronales comprises.

*Particularité 2021 : Le WPC

Le congrès WPC (World Parkinson Congress) organisé par l'Association World Parkinson Coalition aura lieu à Barcelone en juin 2022. France Parkinson souhaite vivement la participation à ce congrès de tous les chercheurs soutenus dans le cadre de l'Appel à Projets 2021. Un montant de 2000€ est prévu à cet effet dans chaque financement qui sera attribué en 2021. Ce montant ne pourra être utilisé que pour la participation au Congrès WPC. Les modalités de paiement et d'utilisation de ce montant seront communiquées ultérieurement.

Si nécessaire, un financement supplémentaire, d'un montant maximal de 20 000€, peut être demandé, dès le dépôt de projet, pour couvrir les frais de fonctionnement du projet de recherche du candidat. Ce financement devra être budgétisé et justifié très précisément et pourra couvrir:

- Les frais de fonctionnement, sauf les frais pour les fournitures de bureau et les prestations externes (séquençage, animalerie, etc.) hors plateforme des centres de recherches.
- Les frais de mission à un congrès (un abstract devra être communiqué) et les frais de publication en Open Access si le boursier est premier, ou co-premier auteur (maximum 3000€).

France Parkinson se réserve la décision d'attribuer le supplément, ou non.

IMPORTANT :

Critères d'exclusion :

- Un candidat ayant déjà bénéficié d'une bourse France Parkinson **n'est pas éligible pour une deuxième bourse.**
- Une bourse ne peut être accordée à un jeune chercheur faisant partie d'une équipe de recherche bénéficiant d'un financement France Parkinson (Bourse ou GAO avec bourse postdoc) en cours.

Par « en cours », il s'entend un financement (bourse, ou GAO avec bourse) pour lequel les bilans financier et scientifique finaux n'ont pas été transmis à et validés par France Parkinson.

EN CAS DE DOUTES concernant votre éligibilité contactez France Parkinson à l'adresse mail suivante : scientific@franceparkinson.fr

En cas de **renoncement**, les candidats sont priés d'en informer l'association France Parkinson le plus rapidement possible afin que le dossier soit retiré du circuit des évaluations. Le renoncement à une bourse postérieurement à son attribution ne pourra pas donner lieu à un report sur un autre candidat de la même équipe. Dans ce cas, la bourse sera attribuée au prochain candidat en liste d'attente.

Les demandes seront évaluées par le Comité Scientifique de France Parkinson constitué de cliniciens et chercheurs spécialisés dans la Maladie de Parkinson. Les attributions seront décidées en juin 2021 et les réponses données fin juin/début juillet afin que la bourse puisse effectivement être versée à partir d'octobre 2021.

Le financement devra commencer au plus tard le 31 mars 2022.

Les candidats non retenus en seront avisés rapidement.

CONVENTION ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

La législation en vigueur indique que le versement de cette bourse doit être réalisé sous forme de salaire qui comprend l'acquittement des charges sociales, salariales et patronales. L'association France Parkinson ne peut être employeur, donc les candidats retenus devront communiquer l'organisme gestionnaire de leur choix (Université, CNRS, INSERM, etc.) qui acceptera d'être leur

employeur. L'organisme devra obligatoirement être basé en France.

Une convention de financement sera signée entre France Parkinson et l'organisme choisi auquel France Parkinson versera directement le montant de la bourse.

En tant qu'association, France Parkinson sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires **une suppression des frais de gestion** prélevés par eux sur les financements que verse l'Association. En cas de stricte impossibilité, le taux des frais de gestions imputables au projet sera **plafonné à 2 %** du montant total demandé.

Dans le cas de sommes inutilisées pour le projet soutenu, la restitution du reliquat est requise par l'Association, à échéance du projet.

CONDITIONS EN MATIÈRE DE RAPPORT

Les titulaires de bourse devront présenter un **rapport scientifique final** de leurs travaux de recherche dans les **90 jours** suivant la fin de la bourse. Toutes communications et publications scientifiques se rapportant à l'activité scientifique du boursier devront mentionner le soutien de France Parkinson et un exemplaire devra être joint au rapport.

L'organisme gestionnaire devra présenter un **rapport financier détaillé** justifiant la dépense de la somme attribuée pour la bourse dans les **90 jours** suivant la fin de celle-ci.

CONDITIONS EN MATIÈRE DE L'IMAGE

Les titulaires d'une bourse pourraient être sollicités afin de présenter leurs travaux de recherche auprès de Comités départementaux France Parkinson proches de leur Centre de Recherche. France Parkinson prie les jeunes boursiers de se rendre disponibles pour la Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson qui aura lieu mi-avril 2022. La date définitive de l'évènement sera communiquée au moment de la signature de la convention de financement.

Les titulaires d'une bourse pourront également être sollicités pour des photos et/ou vidéos sur leur lieu de travail.

DOSSIERS POUR DEMANDES DE BOURSES

Les formulaires de demandes sont disponibles sur le site internet de France Parkinson (<https://www.franceparkinson.fr/la-recherche/prochain-appel-a-projets/>).

ATTENTION LES FORMULAIRES POUR LES BOURSES DE 4 ^{ème} ANNEE et LES BOURSES POSTDOC SONT DIFFERENTS. ASSUREZ VOUS DE REMPLIR LE DOSSIER CORRESPONDANT A VOTRE DEMANDE.
--

Les dossiers de bourses, dûment complétés et **signés par le Candidat et le Directeur de Recherche responsable du projet**, devront être soumis par email à scientific@franceparkinson.fr **au plus tard le 21 mars 2021 à 23h59.**